



DEMANDE DE TRANSFERT DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

suite à un changement de locataire

A remplir en lettres
capitales par
l'acquéreur sans
rature ni surcharge

Attention :
Justificatifs
obligatoires à
fournir indiqués au
verso
Version 03/2023

Je sollicite le transfert à mon nom, du certificat d'immatriculation relatif au véhicule ci-dessous.

I - IDENTIFICATION DU VEHICULE

N° d'immatriculation : Marque :

II - IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

M Mme E-mail :

Nom, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) Ridet :

ou raison sociale :

Né(e) le :

Adresse du domicile :

Adresse postale :

Téléphone fixe / portable :

Fait à, le

Signature du propriétaire :
(Pour les sociétés : Nom, qualité du signataire et cachet)

II - IDENTIFICATION DU LOCATAIRE 1

M Mme E-mail :

Nom, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) Ridet :

ou raison sociale :

Né(e) le :

Adresse du domicile :

Adresse postale :

Téléphone fixe / portable :

Fait à, le

Signature du locataire 1 :
(Pour les sociétés : Nom, qualité du signataire et cachet)

III - IDENTIFICATION DE LOCATAIRE 2

M Mme E-mail :

Nom, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) Ridet :

ou raison sociale :

Né(e) le :

Adresse du domicile :

Adresse postale :

Téléphone fixe / portable :

Fait à, le

Signature de locataire 2:

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal.

La loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit à toute personne physique, justifiant de son identité, un droit d'accès et de rectification de ses données.

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Le certificat d'immatriculation original ou sa copie présentant la mention : « **vendue le** (date de la transaction) » **et la signature du vendeur,**

Le mandat délivré par la société de location,

La déclaration de vente du véhicule signée par toutes les parties,

Une pièce justificative d'identité ou sa copie en cours de validité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) de tous les acquéreurs ou locataires,

Pour une **personne morale**, fournir un extrait Kbis du Registre du Commerce (à défaut un avis de situation au RIDET pour les entreprises individuelles).

Une pièce justificative de domicile ou sa copie : une facture datant de moins de 3 mois (eau, électricité, téléphone fixe, poubelle ou internet) OU une attestation d'assurance habitation OU un acte de propriété OU le dernier avis d'imposition. Ces documents doivent être établis à votre nom.

Se munir d'un moyen de paiement (chèque, espèces ou carte de paiement). A titre indicatif, un tableau présentant le montant de la redevance à payer est disponible sur www.dittt.gouv.nc ou dans les services associés de www.immatriculation.gouv.nc

Le paiement par chèque sera accepté libellé à l'ordre de : REGIE RECETTES DU SRT/DITTT (si dossier transmis sur DITTT-Nouméa) ou à l'ordre de : REGIE DITTT KONE (si dossier transmis sur DITTT-Koné).

Le certificat de contrôle technique datant de moins de 6 mois, pour les véhicules immatriculés dans la série NC (*sauf motocyclettes et remorques*), mis en circulation depuis plus de 5 ans et d'un poids total autorisé en charge n'excédant pas 3,5 tonnes, remis par un centre de contrôle agréé.

mis à jour janvier 2023

LISTE DES CENTRES AGREES DE CONTROLE TECHNIQUE

Commune	Centre	Adresse	N° de téléphone
NOUMEA	AUTOGEO	34 avenue de la baie de koutio	24.00.69
	AUTOPOINT DUCOS	34rue Fernand Forest Ducos	28.81.81
	FREINAGE 2000	122 Rue Edouard Unger Montagne Coupée	23.88.17
	GARAGE HERVOUET	6 Rue Descartes Ducos	28.39.38
	CONTROLE TECHNIQUE VDC	1 Rue de l'Yser Vallée des colons	28.53.42
	CAR CONTROLE	10 Rue Arago Z.I Ducos	25.17.06
KONE	AUTOPOINT KONE	394 Rue de Kataviti	42.84.84
	CAR CONTROL KONE	Lot 36 les cassis zone industrielle de Koné	44.56.98
KOUMAC	CECOTEK	Lot 1 pie Lotissement Artisanal	47.62.79
LIFOU	AUTOPOINT LIFOU	Wé Lifou	45.15.10

AVIS À L'ACHETEUR

Le certificat d'immatriculation ou sa copie portant la mention de vente n'est valable pour la circulation du véhicule que pendant une durée de quinze jours après la date indiquée comme étant celle de la transaction (article R107 du code de la route de Nouvelle-Calédonie). Passé ce délai, il est interdit de circuler sous peine de poursuites.

Remarque :

Si demande d'envoi du certificat d'immatriculation par voie postale, joindre **OBLIGATOIREMENT** une **enveloppe affranchie au tarif en vigueur**, libellée au nom, prénom et adresse du demandeur. **Attention, la DITTT ne pourra être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement du courrier.**